



Envisager une paix durable

Pippa Curwen dirige le **Burma Relief Centre (BRC)**, une organisation avec laquelle Inter Pares collabore depuis plus de vingt ans. « Pour moi, travailler pour la justice sociale, c'est résister à toute forme d'oppression et d'exploitation d'un groupe sur un autre », explique-t-elle. « En Birmanie, nous travaillons avec des collectivités marginalisées, notamment les femmes, à contrer la négation systématique de leurs droits et l'exploitation des ressources naturelles par l'élite militaire du pays, qui intensifie la militarisation et les violations des droits de la personne, les déplacements forcés, la perte des moyens de subsistance et la destruction de l'environnement. »

Depuis 1988, BRC appuie des organisations communautaires de divers secteurs : santé, droits des femmes, droits de la personne, environnement, médias locaux, développement communautaire et aide alimentaire. Tout comme Inter Pares, BRC établit des liens à long terme avec des groupes communautaires qui luttent pour la justice sociale à l'échelle locale. Depuis plus de vingt ans, nous travaillons ensemble en vue d'une paix durable en Birmanie.

Les projets de pipelines gaziers et pétroliers, les barrages hydroélectriques et les activités minières pourraient profiter à la population birmane, mais les pratiques actuelles entraînent la destruction de l'environnement, la violation des droits de la personne et une militarisation accrue, avec peu ou pas d'avantages tangibles pour les collectivités locales. BRC travaille avec des organisations qui font de la recherche et produisent du matériel éducatif sur l'impact de ces projets.

La **Pa-Oh Youth Organization (PYO)** en est un bon exemple. Cette organisation mène des recherches sur l'impact de la principale mine birmane de charbon et de la plus importante centrale alimentée au charbon, toutes deux situées à proximité du célèbre lac Inle. Non seulement la mine et la centrale polluent-elles les cours d'eau, mais elles menacent la santé des populations locales et forcent le déplacement de villages entiers. Chaque jour, la centrale propulse dans l'air 100 à 150 tonnes de cendres toxiques et la mine à ciel ouvert extrait jusqu'à 2000 tonnes de lignite, le plus polluant des charbons. Une mine de fer à ciel ouvert située à proximité du mont Pinpet utilisera environ 10 % de l'énergie produite par la centrale. Son excavation entraînera le déplacement de 7000 personnes en plus de détruire totalement la montagne.

En 2011, PYO a lancé *Poison Clouds*, un rapport qui documente les effets de la mine et de la centrale, pour tenir ensuite des ateliers publics sur les résultats du rapport. Petit à petit, ce travail porte fruit : les sociétés minières et les autorités locales ont commencé à tenir compte des préoccupations locales. BRC continuera d'aider les collectivités à trouver des moyens de contrer l'oppression et les abus liés aux projets actuels, et dans d'autres, tout en contribuant à concrétiser leur vision d'une collectivité pacifique et viable.



Soutenir la justice sociale, c'est prendre position

Quand on lui demande ce qui a motivé son engagement de toute une vie envers la justice sociale, **Mike McBane**, coordonnateur de la **Coalition canadienne de la santé (CCS)**, revoit l'époque où il travaillait avec la Conférence des évêques catholiques du Canada. Mike avait pour mentors des évêques militants auxquels les *magnats de Bay Street* reprochaient de prendre parti sur des enjeux économiques.

Mike raconte que « les évêques répondaient *on y croit ou on n'y croit pas*. Autrement dit, on croit à une position éthique – ici, la priorité du travail sur le capital – ou l'on n'y croit pas. Pour eux, le fait de ne pas prendre parti dans un conflit où il y avait de l'injustice et de l'oppression équivalait à prendre parti – le parti du statu quo – choix pouvant profiter à l'opresseur. »

Ce mentorat pour la justice sociale a bien servi Mike quand il est entré au service de la CCS en 1995. C'est au cœur même de la mission de la CCS de défendre la dignité des malades, des personnes âgées fragiles et des membres les plus vulnérables de la société, un principe enchâssé dans la *Loi canadienne sur la santé*. L'accès aux soins de santé doit être fondé sur les besoins plutôt que sur la capacité de payer. La santé n'est pas une marchandise qui s'achète et qui se vend.

En 2011, la CCS s'est concentrée sur deux projets. D'abord, une analyse préélectorale des coûts croissants du système de santé qui propose des solutions bien documentées et fondées sur les faits, comme l'implantation d'un régime national d'assurance-médicaments. Dans son étude novatrice intitulée *Argumentaire économique pour un régime universel d'assurance-médicaments*, M. Marc-André Gagnon (Ph.D.) écrit « l'implantation rationnelle d'un régime universel d'assurance-médicaments... ne ferait pas que rendre l'accès aux médicaments plus équitable au Canada et améliorer les résultats pour la santé : le régime permettrait aussi à tous les Canadiens d'économiser jusqu'à 10,7 milliards de dollars », tant pour les finances publiques que les particuliers.

L'an dernier, la CCS a aussi tenu une conférence majeure, un atelier stratégique et des rencontres sur la colline parlementaire avec la participation de militantes et de militants du domaine de la santé, dont des travailleuses et travailleurs de première ligne. Introduite par une allocution inspirante de Roy Romanow, la conférence *Protéger l'avenir de l'assurance-maladie : un appel aux soins* fut suivie de plus d'une centaine de rencontres avec des députés de toutes allégeances politiques, pour les convaincre de l'importance de se positionner en faveur d'un gouvernement fédéral jouant un rôle catalyseur dans l'application de la *Loi canadienne sur la santé*.

Pour paraphraser les mentors de Mike, nous pouvons croire ou ne pas croire aux principes et aux valeurs de la *Loi canadienne sur la santé*. Être en faveur de la justice sociale, signifie qu'il faut parfois prendre parti.

De quelle façon Inter Pares fait-elle la promotion de la justice sociale?

Inter Pares renforce les mouvements sociaux. Partout dans le monde, nous collaborons avec des personnes et des organisations qui luttent pour des sociétés plus justes et pour le changement. Comment faisons-nous cela?

- Nous obtenons des fonds et des appuis politiques pour nos homologues en faisant appel à la population canadienne et à notre gouvernement.
- Nous appuyons le leadership des femmes et intégrons une perspective féministe à notre analyse des enjeux.
- Nous partageons avec nos homologues notre expérience et nos idées afin de les aider à renforcer leurs organisations et faire progresser leurs stratégies.
- Nous tissons des liens entre personnes et organisations vouées à des enjeux similaires dans divers pays, dont le Canada, afin de stimuler la collaboration et les apprentissages mutuels.
- Nous plaçons pour des politiques publiques et l'adoption de comportements responsables de la part du gouvernement et des entreprises canadiennes, tant au Canada qu'à l'étranger.
- Nous informons les Canadiennes et les Canadiens des réalisations du mouvement pour le changement social ici et ailleurs dans le monde, afin de les inspirer et faire ressortir les points communs entre les luttes d'ici et celles qui sont menées ailleurs.

Les liens que tissent Inter Pares avec chacun de nos homologues sont uniques, adaptés aux besoins de chaque organisation et à notre travail de collaboration. Ce ne sont pas des rapports à sens unique; nos collaboratrices et collaborateurs contribuent largement à notre compréhension des enjeux, à notre travail de plaidoyer politique et à l'élaboration de nos programmes.



Les rapports humains sont au cœur de la justice sociale

Le travail et les voyages de **Lynne Brennan** lui ont permis de parcourir le monde; elle enseigne actuellement le travail social au George Brown College à Toronto. Partisane d'Inter Pares depuis 1988, Lynne nous présente sa réponse à la question « Que signifie pour vous la justice sociale? »

La justice sociale, c'est veiller à ce qu'il y en ait assez pour tout le monde. Fondamentalement, ce qui rend possible la justice sociale, ce sont les rapports – les rapports avec les autres, avec la terre, avec le passé et avec l'avenir. Quelle est mon approche de la justice sociale? J'essaie de vivre conformément à des valeurs fondées sur la justice et, selon l'expression reconnue *penser globalement, agir localement*, de toutes les manières possibles.

Cette année, j'ai décidé de commencer tous mes cours au collège où j'enseigne par un moment de partage où j'invite mes élèves à parler de ce qui les préoccupe. Chaque jour apporte un sujet différent : le mouvement *Occupy*, le refus des dons de sang provenant d'hommes homosexuels, les événements révolutionnaires au Moyen-Orient, les menaces de coupures de programmes et services qui rendent notre quotidien plus acceptable en ville. Au fil du semestre, mes élèves ont vu que la classe était un lieu où ils pouvaient s'exprimer en toute sécurité et, peu à peu, je les ai vus soulever des questions et faire part de leurs préoccupations avec plus d'assurance et d'esprit critique. La démocratie est possible seulement si les personnes ont la possibilité de s'exprimer sur un enjeu donné et qu'elles profitent de ce droit. Je suis convaincue du besoin de pratiquer la démocratie et de la protéger dans tous les contextes de nos vies.

C'est pour moi un privilège de soutenir le travail admirable d'Inter Pares. J'apprécie la chance de côtoyer une organisation démontrant un engagement aussi fidèle envers la justice sociale et ce, sur tous les plans. J'ai toujours hâte de recevoir mon *Bulletin* d'Inter Pares. J'aime le contact avec ces groupes courageux et créatifs partout dans le monde. Inter Pares cultive les rapports à long terme, ce qui permet aux organisations partenaires de compter sur son soutien, et ce qui nous permet à toutes et à tous d'entendre parler de leur travail et de tirer profit de leur expérience. J'adore la façon dont Inter Pares crée des liens entre les idées et les groupes, tissant une toile délicate tout autour de la terre.





Intégrer les droits des femmes dans la constitution soudanaise

Pour **Asha El-Karib**, directrice générale de la **Sudanese Organization for Research and Development (SORD)**, la justice sociale est à la fois processus et objectif : « En tant que processus, cela suppose de contester et démanteler les rapports de pouvoir à tous les niveaux; cela signifie également mettre fin aux comportements discriminatoires, afin que les Soudanaises puissent jouir pleinement de leurs droits. En tant qu'objectif, cela suppose d'assurer le bien-être de la société et des personnes par un contrat social fondé sur des valeurs telles que la gouvernance démocratique, la liberté de pensée, d'expression et de réunion et la promotion d'un développement juste et équitable pour tous. »

SORD œuvre pour la justice et l'égalité des sexes au Soudan, et vise à faire reconnaître les droits des femmes en tant que droits de la personne. L'une de ses cibles principales est la constitution du pays, car celle-ci tolère des pratiques discriminatoires envers les femmes, limitant leur représentation et leur participation à la vie publique. En plaidant pour une réforme constitutionnelle, SORD a fait œuvre de pionnière.

Depuis 2007, SORD travaille à l'élaboration d'une nouvelle constitution, une *Loi Adila* (adila signifie « idéale »), qui éliminerait l'endossement légal de pratiques discriminatoires. SORD a organisé de nombreuses consultations et ateliers sur la réforme constitutionnelle. Ces rencontres ont eu lieu à tous les niveaux de la société soudanaise, réunissant juristes, avocats, journalistes, organisations de la société civile, partis politiques et syndicats. Ce processus a mené à l'instauration d'un débat interactif et riche ayant alimenté la *Loi Adila* proposée par SORD.

Ces efforts se sont accompagnés d'un travail avec des organisations de la base en vue de promouvoir les droits des femmes. Ainsi, SORD a organisé une campagne nationale de plaidoyer en faveur de l'éducation des filles et contre les pratiques discriminatoires telles que le mariage des mineures. SORD utilise aussi des documentaires pour sensibiliser les gens à l'impact négatif de traditions discriminatoires sur les femmes et les filles.

En 2011, l'indépendance du Soudan du Sud a signifié pour le Soudan la perte de l'influence modératrice du Sud. Malgré ce contexte difficile, SORD continue de mettre en place les conditions permettant d'atteindre un jour l'égalité entre les femmes et les hommes au Soudan. En octobre 2011, SORD a procédé au lancement officiel de sa *Loi Adila* lors d'un événement qui a attiré des centaines de personnes. Le document a également été largement diffusé et une campagne de plaidoyer en vue de son adoption a été amorcée.

Le leadership de SORD a permis de réunir des gens de toutes les sphères de la société soudanaise pour repenser une meilleure constitution, une constitution qui mettrait fin à la discrimination légalisée. Cet exemple démontre bien comment pour SORD, la justice sociale n'est pas seulement le rêve espéré, mais aussi la route que l'on construit pour y parvenir.



Enlever nos œillères

Partout en Amérique latine, la promotion de la justice sociale est étroitement liée à la lutte pour les droits de la personne. Quand Inter Pares a amorcé son travail en Amérique latine dans les années 1970, la région était plongée dans de sanglants conflits armés marqués par la violation systématique des droits les plus fondamentaux. Les personnes qui osaient dénoncer la répartition injuste de la richesse, l'exclusion politique et les inégalités sociales s'exposaient à la répression, l'emprisonnement, la torture, les disparitions forcées ou les exécutions sommaires.

Plus de trente ans plus tard, Inter Pares travaille avec des organisations locales telles que le **Centre pour le développement andin Sisay (SISAY)**, qui appuie la population des Andes péruviennes à reconstruire le tissu social de leur collectivité et à effacer les profondes cicatrices laissées par l'interminable conflit armé.

Coordonnateur de SISAY, **Felix Rojas** croit que la justice sociale consiste à créer les conditions requises pour bâtir des sociétés justes, où l'on respecte les droits fondamentaux de chaque personne et où toutes et tous peuvent vivre dans la dignité.

« On dit souvent que la justice est aveugle », soutient Felix. « La justice sociale suppose donc d'enlever nos œillères pour enfin voir la réalité et corriger les inégalités et les injustices produites et reproduites par le système en place. » Pour cela, il faut presser « les détenteurs du pouvoir à abattre les barrières et les obstacles qui entravent l'égalité des chances et des conditions. »

Pendant l'année 2011, SISAY a accompagné des organisations de la base de jeunes paysans, de femmes, et de petits agriculteurs. SISAY a notamment aidé ces organisations paysannes à renforcer leurs structures de gouvernance démocratique et leur a offert de la formation sur la planification d'un budget participatif municipal. Dans une région parmi les plus pauvres et les plus négligées du Pérou, ces efforts contribuent à bâtir un mouvement social dynamique et démocratique.

L'impact positif s'est vu multiplié par une formation complémentaire sur la promotion des droits de la personne. Comme le dit Felix, « Quand les gens savent qu'en tant que citoyennes et citoyens, ils ont autant des droits que des devoirs, ils sont beaucoup plus enclins à assumer de nouveaux défis et de nouvelles responsabilités sociales, ce qui en retour contribue à stimuler la participation politique. Nous voyons notamment une participation accrue des femmes qui sont élues comme présidentes, conseillères et représentantes de la collectivité. C'est important, tant pour les femmes que pour les hommes – la justice sociale est un préalable qui permet aux gens d'accéder à des possibilités accrues et de meilleures conditions de vie. » C'est un privilège pour Inter Pares que de collaborer avec SISAY alors que l'organisation s'efforce d'amener la population péruvienne à voir ce qui se passe réellement dans leur pays.

INTER PARES : QUI SOMMES-NOUS?

Inter Pares est une organisation canadienne de justice sociale qui œuvre, au Canada et dans le monde, à faire connaître les causes et les effets de la pauvreté et de l’injustice et à soutenir les actions menant à de véritables changements socio-économiques.

Inter Pares collabore avec des organisations qui partagent l’analyse selon laquelle pauvreté et injustice résultent des inégalités entre les nations et au sein de celles-ci et qui agissent en faveur de la justice socio-économique dans les sociétés et les communautés où elles sont implantées.

Dès sa création en 1975, Inter Pares (dont le nom signifie « entre égaux ») a voulu mettre en pratique une nouvelle forme de coopération internationale qui serait envisagée non pas comme une action de charité mais bien comme un acte de profonde solidarité. Avec nos homologues, nous entretenons des rapports d’égal à égal et, ensemble, nous tentons de confronter les injustices et de faire la promotion des exemples positifs de communautés et de coopération qui existent à travers le monde.

Le nom d’Inter Pares et notre approche « d’égal à égal » caractérise également la structure même de notre organisation; le personnel d’Inter Pares forme une équipe de gestion participative fondée sur la parité: à salaire égal, responsabilités égales.

PERSONNEL EN 2011

- Sarah Blumel • David Bruer • Eric Chaurette • Karen Cocq
- Kathryn Dingle • Elaine Edwards • Bill Fairbairn • Nadia Faucher
- Rachel Gouin • Sophie Hargest • Sandra Le Courtois
- Samantha McGavin • Rita Morbia • Marie José Morrisette
- Laura O’Neill • Karen Seabrooke • Jean Symes • Sheila Whyte
- Rebecca Wolsak • Anne-Marie Zilliacus

CONSEIL D’ADMINISTRATION EN 2011

- Suzie Boulanger • Amanda Dale • Verda Cook • Agathe Gaulin
- Nathan Gilbert • Mireille Landry • Amarkai Laryea, vice-président
- Tamara Levine, présidente • James Loney • Shree Mulay
- Roxana Ng • Jeannie Samuel • Delyse Sylvester • Sari Tudiver
- Bill Van Iterson, trésorier



L’HÉRITAGE DE M. MONACO

Inter Pares désire rendre hommage à M. Eustachio Monaco, de Hamilton en Ontario, qui nous a dédié un important legs lors de son décès en 2011. Ayant immigré au Canada, M. Monaco avait la conviction profonde que même les personnes les plus marginalisées et les plus opprimées étaient en mesure de transformer leurs conditions si elles avaient les outils ainsi que la possibilité de le faire.

Il croyait que chaque personne devait être en mesure d’accéder à une vie pleine et créative, croyance qui s’est transposée dans sa générosité et sa confiance envers Inter Pares.

À Inter Pares, nous sommes à la fois inspirés et émus par ce généreux don.

L’héritage de M. Monaco sera dirigé vers l’action pour la justice sociale. Son legs soutiendra notre travail notamment en aidant des femmes à réduire les taux de mortalité maternelle et infantile aux Philippines, en appuyant des fermiers d’Afrique de l’Ouest à regagner le contrôle de leurs propres semences et en soutenant les Colombiens autochtones déplacés afin qu’ils aspirent à un avenir meilleur. Pour les années à venir, le don de M. Monaco accompagnera des personnes et des communautés autour du monde qui cherchent à faire de notre monde un meilleur endroit où vivre.

LA BASE PARTISANE D’INTER PARES

L’action d’Inter Pares pour la justice sociale incarne des valeurs auxquelles sont attachés bien des Canadiennes et des Canadiens : la dignité, l’égalité, la solidarité et la coopération internationale. Pendant trente-six ans, des milliers de personnes solidaires ont manifesté leur considération envers ces principes en renouvelant leur soutien à Inter Pares. Sans cet appui, notre travail ne serait pas possible.

Nous tenons particulièrement à honorer la mémoire de celles et de ceux qui ont choisi de soutenir notre travail au moyen de legs testamentaires :

Succession de Vide Appleby	Succession de Robert Earl Loveless
Succession de Eustachio Monaco	Succession de Patricia K. Skelton
Succession de Charles Edward Watters	Succession de Shelagh M. Wilson

Nous tenons également à honorer celles et ceux dont les proches ont fait des dons en leur mémoire :

Jean Arnall	Alexander Gray
Liz Barkley	Robert Huggan
D. Joan Cartwright	Arnold Issenman
Rachel Di Cara	Khanh Long Nguyen
Mary Agnes Frazer	Jack Potts
Paul Gousy-Caouette	

En plus de l’appui généreux de milliers de personnes individuelles, Inter Pares désire exprimer sa reconnaissance envers ses donateurs institutionnels ainsi que les fondations, les syndicats, les communautés religieuses et les programmes de dons jumelés d’entreprises pour avoir choisi de nous soutenir :

- Agence canadienne de développement international (ACDI)
- Centre de recherches pour le développement international (CRDI)
- CSN/Fonds Alliance Syndicats Tiers-Monde
- Daly Foundation
- Développement et Paix
- DRM Foundation
- L’Église Unie du Canada
- EnCana Cares Foundation (programme de dons jumelés)
- Filles de la Providence
- Fleming Foundation
- Fondation communautaire d’Ottawa (Foster Fund)
- Fondation communautaire d’Ottawa (Ken and Debbie Rubin Public Interest Advocacy Fund)
- Fondation EJLB
- Elisabeth Fulda Orsten Family Fund
- Google (programme de dons jumelés)
- Greater Saint Louis Community Foundation (Seed Fund)
- Reesa Greenberg Foundation
- Just Aid Foundation
- Labatt (programme de dons jumelés)
- McLean Smits Family Foundation
- Nicaraguan Children’s Fund Inc.
- Peterborough K.M. Hunter Charitable Foundation
- Riviere Charitable Foundation
- Saint Helen’s Anglican Church Women
- School Sisters of Notre Dame
- Scott Island Foundation
- Sisters of Mission Service
- Sisters of Providence of St. Vincent de Paul
- Sisters of St. Joseph of London
- Sisters of St. Joseph of Peterborough
- Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame
- Laura L. Tiberti Charitable Foundation
- Tides Canada Foundation (Tikvah Grassroots Empowerment Fund)
- Toronto Community Foundation (B & B Hamilton Fund)
- Toronto Community Foundation (Janet Tanzer Fund)
- Travailleurs canadiens de l’automobile (Fonds de justice sociale)
- Vancouver Foundation (Howard C. Green Memorial Fund)
- Women’s Inter-Church Council of Canada

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS NOS DONATRICES ET DONATEURS

À Inter Pares, nous nous engageons à maintenir un contact direct, transparent et positif avec nos donatrices et donateurs, mais également à ce que nos donatrices et donateurs soient en mesure de communiquer directement et facilement avec nous. L’ensemble des employés d’Inter Pares partage collectivement la responsabilité de s’assurer que l’argent recueilli est convenablement utilisé.

Il y a deux façons de calculer le coût de la collecte de fonds. La première, utilisée par l’Agence du revenu du Canada (ARC), calcule le ratio des dépenses de collecte de fonds par dollar recueilli, à l’exclusion des sources gouvernementales. En 2011, Inter Pares avait un ratio de 11,8 pour cent. Ce ratio est bien inférieur aux lignes directrices de l’ARC qui stipule que les dépenses de collecte de fonds ne doivent pas dépasser 35 pour cent des sommes recueillies, à l’exclusion des sources gouvernementales.

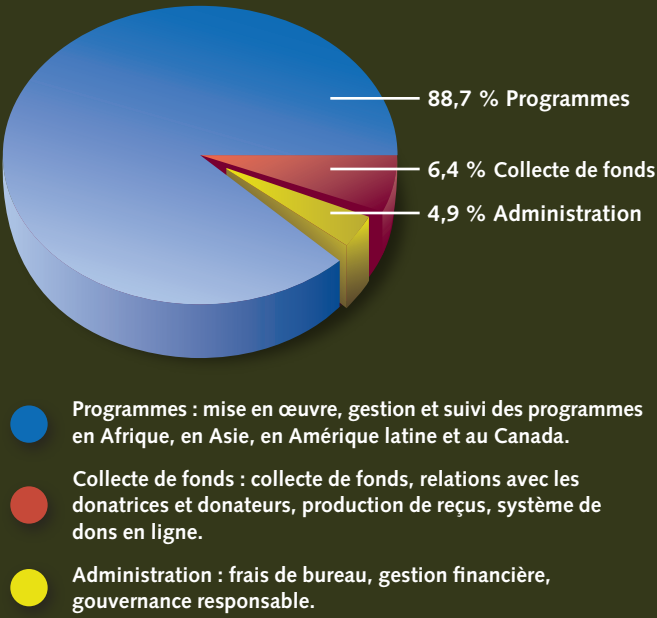
La deuxième méthode consiste à calculer les dépenses de collecte de fonds proportionnellement à l’ensemble des dépenses. En 2011, les coûts de collecte de fonds d’Inter Pares représentaient 6,4 pour cent de l’ensemble des dépenses. Cela signifie que pour chaque dollar dépensé, 6,4 cents ont été consacrés à la collecte de fonds, y compris les salaires liés à la collecte de fonds, les relations avec les donatrices et donateurs ainsi que la gestion de programmes de collecte de fonds tels que le programme de dons mensuels de soutien.

Avec des frais d’administration de 4,9 pour cent en 2011, cela signifie que 88,7 pour cent de nos dépenses ont été consacrés à nos programmes en Asie, en Afrique, en Amérique latine et au Canada.

Inter Pares adhère au code d’éthique ainsi qu’aux normes de fonctionnement du Conseil canadien pour la coopération internationale et au code déontologique de l’Association canadienne des professionnels en dons planifiés.

DÉPENSES 2011

Voici comment vos dons sont utilisés à Inter Pares :



Rapport de l'auditeur indépendant aux membres, Inter Pares

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Inter Pares, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2011, et les états de l'évolution des soldes de fonds et de revenus et dépenses pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Inter Pares au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ottawa, Ontario
Le 19 mars 2012

Ouseley Hanvey Clipsham Deep LLP
Comptables public enregistrés

État de la situation financière au 31 décembre 2011

	2011	2010
ACTIF		
COURANT		
Encaisse	699 637 \$	793 767 \$
Comptes à recevoir	83 458	119 033
Avances de programme (note 5)	1 347 318	1 049 475
Frais payés d'avance	30 428	19 340
Investissements court terme (note 4)	377 668	97 750
	2 538 509	2 079 365
INVESTISSEMENTS (note 4)	2 742 556	1 460 625
IMMOBILISATIONS (note 3)	656 806	677 783
	5 937 871 \$	4 217 773 \$
PASSIF		
COURANT		
Comptes à payer	41 510 \$	48 361 \$
Revenu reporté (note 5)	1 319 796	1 306 091
	1 361 306	1 354 452
AVANTAGES PAYABLES RELIÉS AUX ANS DE SERVICE (note 6)	100 414	110 925
	1 461 720	1 465 377
ACTIFS NETS		
Excédent accumulé	182 718	64 654
Actifs nets immobilisés	656 806	677 783
Fonds de legs (note 7)	2 551 556	970 507
Fonds de prévoyance (note 8)	805 108	772 299
Fonds de dotation (note 9)	279 963	267 153
	4 476 151	2 752 396
	5 937 871 \$	4 217 773 \$

État de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011

	Excédent Accumulé	Actifs Net Immobilisés	Fonds de Legs	Fonds de Prévoyance	Fonds de Dotation	2011 Total	2010 Total
SOLDES DE FONDS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	64 654 \$	677 783 \$	970 507 \$	772 299 \$	267 153 \$	2 752 396 \$	2 716 798 \$
Revenu (dépense) net pour l'exercice	97 087	—	1 581 049	32 809	12 810	1 723 755	35 598
Acquisition d'immobilisations	(9 309)	9 309	—	—	—	—	—
Amortissement	30 286	(30 286)	—	—	—	—	—
SOLDES DE FONDS, FIN DE L'EXERCICE	182 718 \$	656 806 \$	2 551 556 \$	805 108 \$	279 963 \$	4 476 151 \$	2 752 396 \$

État des revenus et dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011

	Opérations Générales	Fonds de Legs	Fonds de Prévoyance	Fonds de Dotation	2011 Total	2010 Total
REVENUS						
Dons	1 373 612 \$	1 562 709 \$	— \$	— \$	2 936 321 \$	1 442 603 \$
ACDI—projets PSV	1 257 730	—	—	—	1 257 730	427 359
ACDI—Autres projets	2 829 545	—	—	—	2 829 545	2 723 560
Contributions générées par les projets	49 546	—	—	—	49 546	39 212
Intérêts et divers	83 353	18 340	32 809	12 810	147 312	149 084
	5 593 786	1 581 049	32 809	12 810	7 220 454	4 781 818
DÉPENSES						
Programmation						
Projets	4 035 128	—	—	—	4 035 128	3 249 265
Fonctionnement	842 597	—	—	—	842 597	917 492
	4 877 725	—	—	—	4 877 725	4 166 757
Administration	269 853	—	—	—	269 853	236 632
Dépenses de collecte de fonds	349 121	—	—	—	349 121	342 831
	5 496 699	—	—	—	5 496 699	4 746 220
REVENU (DÉPENSE) NET POUR L'EXERCICE	97 087 \$	1 581 049 \$	32 809 \$	12 810 \$	1 723 755 \$	35 598 \$

Notes complémentaires aux états financiers 31 décembre 2011

1. CONVENTIONS COMPTABLES

- (a) **But de l'organisation** : Inter Pares travaille en collaboration, à l'étranger et au Canada, avec des organisations de la société civile pour promouvoir une meilleure compréhension des causes, effets et solutions au sous-développement et à la pauvreté. Inter Pares est incorporée sans capital suivant l'article II de la Loi canadienne des corporations. La corporation est un organisme de bienfaisance selon l'article 149(1)(c) de la Loi de l'impôt sur le revenu et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.
- (b) **Méthode de comptabilisation** : Inter Pares utilise la méthode différée de comptabilisation des contributions. Les contributions sujettes à restriction sont considérées comme recettes pour l'année au cours de laquelle les dépenses reliées surviennent. Les fonds reçus de l'ACDI pour les programmes étrangers sont enregistrés comme avances de programme quand ils sont envoyés à l'étranger, et sont enregistrés par la suite comme dépenses quand les montants sont dépensés par les homologues étrangers. Les dons sont enregistrés comme recette dès réception.
- (c) **Instruments financiers** : Les placements sont classés comme étant détenus jusqu'à maturité et sont comptabilisés selon la fraction non amortie du coût. Les autres instruments financiers sont inscrits à la valeur du montant initial moins les allocations appropriés.
- (d) **Actifs immobilisés** : Les actifs immobilisés sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'équipement de bureau est amorti de manière linéaire sur une période de cinq ans. L'équipement informatique est amorti à un taux de 50% durant la première année et de 25% durant les deux années suivantes. L'immeuble est amorti de manière linéaire sur une période de 40 ans.
- (e) **Utilisation d'estimations** : La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés de produits et charges pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers d'Inter Pares consistent en l'encaisse, les comptes à recevoir, les investissements, les comptes à payer, et les avantages payables reliés aux années de service. Sauf indication contraire, c'est l'opinion de la direction qu'Inter Pares n'est pas exposée à des risques significatifs reliés à l'intérêt, la monnaie, ou le crédit résultant de ces instruments financiers et que les montants présentés se rapprochent de leur valeur juste.

3. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement Accumulé	2011 Net	2010 Net
Terrain	200 000 \$	— \$	200 000 \$	200 000 \$
Immeuble	582 230	140 250	441 980	456 730
Équipement de bureau et matériel informatique	118 772	103 946	14 826	21 053
	901 002 \$	244 196 \$	656 806 \$	677 783 \$

L'amortissement pour les actifs immobilisés s'élève à 30 286\$ (2010 – 31 803\$).

4. INVESTISSEMENTS

Les investissements sont composés principalement de bons qui rapportent de l'intérêt à des taux entre 1,1% et 5,7% par année, avec des échéances variables de mars 2012 à août 2017. La valeur juste des investissements est de 3 153 737\$ (2010 – 1 611 006\$).

5. AVANCES DE PROGRAMME ET REVENU REPORTÉ

Les avances de programme peuvent varier significativement d'année en année selon la date où les fonds sont envoyés à l'étranger et la réception du rapport des partenaires étrangers. Le revenu reporté consiste principalement de montants apparentés aux avances de programme étranger non dépensées.

6. AVANTAGES PAYABLES RELIÉS AUX ANS DE SERVICE

Les employés d'Inter Pares accumulent un avantage payable relié aux années de service à raison d'une semaine par année de service jusqu'à un maximum de douze semaines. Les employés peuvent recevoir cet avantage lorsqu'ils quittent Inter Pares après cinq années de service.

7. FONDS DE LEGS

En 2004, Inter Pares a décidé d'établir un fonds de legs. Les legs reçus sont enregistrés comme revenu dans ce fonds.

8. FONDS DE PRÉVOYANCE

Inter Pares maintient un fonds de prévoyance sans restriction afin de remplir ses obligations dans l'éventualité de changements inattendus dans ses sources de financement extérieures.

9. FONDS DEDOTATION

Le Fonds Margaret Fleming McKay reçoit des dons dont le capital est investi et inaliénable pour un minimum de dix ans. En plus de ces dons extérieurs restreints, le fonds de dotation contient des transferts d'Inter Pares qui sont assujettis aux mêmes restrictions. À la fin de l'année, le fonds de dotation incluait 82 900\$ (2010 – 82 900\$) composés de dons restreints à l'externe.